

## ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025 BULLETIN D'INFORMATION DE DÉCEMBRE

Bonjour chers parents,

Voici le dernier bulletin d'information en cette année 2024. Profitez bien des vacances qui arrivent à grands pas. Amusez-vous en famille pour que joie et fous rires meublent vos journées! Divertissez-vous et savourez pleinement tout le temps qu'il vous sera possible de passer en famille. Nous serons très heureux de retrouver vos enfants en janvier 2025!

Le personnel de l'école se joint à moi pour vous souhaiter un joyeux Noël et une bonne année!

Bonne lecture,

*Luc Michaud*, directeur par intérim et *André Bélisle*, directeur adjoint

### DATES IMPORTANTES

Lundi 9 décembre : Journée pédagogique. Le service de garde est ouvert.

Vendredi 20 décembre : Fin des classes et départ une heure plus tôt soit : 14 h 05

Du 23 décembre au 3 janvier : Congé des Fêtes

Lundi 6 janvier : Journée pédagogique; le service de garde est ouvert.

### TRANSPORT SCOLAIRE DEVANCÉ – VENDREDI 20 DÉCEMBRE

Par tradition, le CSSRS accorde un congé de Noël à tous les élèves une heure avant la fin habituelle des classes. Le vendredi 20 décembre, l'école se terminera donc à 14 h 05. Le transport sera aussi devancé d'une heure. Le service de garde assurera la relève jusqu'à 17 h 30 pour les élèves inscrits. Nous vous invitons à prévoir quelqu'un à la maison pour accueillir les enfants transportés par autobus.

### Débarcadère d'autobus

Il est interdit de se stationner dans le débarcadère d'autobus en tout temps.

Il y a des autobus pour le secondaire jusqu'à 17 h 30.

Pour la sécurité de tous les élèves, il est important de respecter cette consigne.

### PANIER DE NOËL

Vous allez recevoir un courriel le 28 novembre avec toutes les informations.

## PAIEMENTS SERVICE DE GARDE

- Le vendredi 29 novembre est la date limite pour le paiement du 21 octobre au 15 novembre.
- Le prochain relevé sera envoyé le 9 décembre
- Le solde du relevé de compte du mois de décembre doit être payé en totalité au plus tard le 20 décembre.
- Les paiements par chèque doivent être datés pour le 19 décembre au plus tard.
- Il est important que tous les soldes soient à zéro au 30 décembre 2024 afin que je puisse produire vos relevés fiscaux.
- Il est aussi important d'avoir vos accès Mozaïk parents vous y trouverez vos relevés lorsqu'ils seront produits. Aussi, les relevés fiscaux sont produits seulement pour le parent payeur qui est inscrit sur la facturation.

Merci de votre précieuse collaboration,  
Manon Laramée  
Technicienne Service de Garde et Service des dineurs

## PAUSES ET JEUX À L'EXTÉRIEUR – ON PROFITE DE L'HIVER!

Même en période hivernale, les pauses et les jeux à l'extérieur sont extrêmement bénéfiques pour la réussite éducative de votre enfant, ainsi que pour son bien-être social, physique et psychologique. Afin de déterminer si les récréations auront lieu normalement, si elles seront écourtées ou si elles se dérouleront à l'intérieur, notre équipe prend toutefois en considération plusieurs facteurs (conditions météorologiques, niveau d'intensité des activités, etc.) et s'appuie sur les recommandations de la Société canadienne de pédiatrie.

Dans tous les cas, il importe que chaque enfant soit vêtu adéquatement pour aller à l'extérieur. Comme mentionné dans le code vestimentaire, durant la période d'hiver, le port de l'habit de neige complet est obligatoire (manteau, pantalon, tuque, mitaines et bottes). N'oubliez pas de bien les identifier!

Voici quelques autres recommandations :

- Assurez-vous que votre enfant puisse être vêtu de couches de vêtements pouvant être mis ou enlevés facilement. Par temps froid, il faut couvrir le plus de peau possible.
- Pensez à un chapeau ou une tuque qui couvre les oreilles. La plus grande partie de la chaleur corporelle est évacuée par la tête et les oreilles sont particulièrement sensibles aux engelures.
- Préférez les mitaines aux gants par temps très froid. Votre enfant pourra ainsi y replier les doigts pour les maintenir au chaud.
- Choisissez des bottes chaudes et imperméables qui laissent assez d'espace pour bouger les orteils et pour ajouter une paire de bas supplémentaire, s'il y a lieu.

Source : [https://soinsdenosenfants.cps.ca/handouts/safety-and-injury-prevention/winter\\_safety](https://soinsdenosenfants.cps.ca/handouts/safety-and-injury-prevention/winter_safety)

## AIDE-MÉMOIRE POUR L'INSCRIPTION SCOLAIRE

En résumé Version 19-11-2024  
**L'inscription scolaire**  
 Centre de services scolaire de la Région de Sherbrooke Québec

Après plusieurs mois de réflexion et de consultation, de nouvelles **politique** et **procédure** d'organisation scolaire ont été adoptées afin d'améliorer les services aux élèves. Voici les principaux éléments à retenir pour l'inscription de votre enfant.

**Principaux changements**

**1 Paiements mensuels anticipés**  
 Au primaire, les paiements pour le service de garde et le service des dîneurs se feront maintenant avant de recevoir les services. Il faudra, par exemple, payer au mois d'août pour bénéficier des services du mois de septembre.

**Inscription au transport scolaire OU au service de garde**  
 L'inscription au transport scolaire est maintenant obligatoire, si vous souhaitez et pouvez y avoir accès. De plus, vous ne pouvez pas être inscrit au transport scolaire ET au service de garde simultanément. Vous pourrez toutefois vous inscrire, par exemple, au transport scolaire le matin et au service de garde en après-midi.

**À réfléchir avant l'inscription**

- Dans le cas d'une garde partagée, déterminer l'adresse de résidence principale de l'élève. Cette adresse établira l'école fréquentée par l'enfant et le droit au transport scolaire ou non.
- Réfléchir à la pertinence d'effectuer une demande d'école - choix de parents - s'il y a lieu.
- Déterminer les besoins annuels du ou des parents par rapport au **transport scolaire**, au **service des dîneurs** et au **service de garde** selon les plages horaires de la journée :
  - AM: transport scolaire OU service de garde OU marcheur
  - MJ: service des dîneurs OU service de garde OU marcheur
  - PM: transport scolaire OU service de garde OU marcheur
 Si vous n'inscrivez pas votre enfant à ces services, il sera considéré marcheur.

**Du 27 janvier au 7 février 2025**  
**Inscription officielle #1** (mossak)  
 • Inscription à l'école  
 • Inscription au transport scolaire  
 • Inscription au service de garde  
 • Inscription au service des dîneurs  
 Tout changement apporté durant cette période peut entraîner un placement sur liste d'attente.

**À compter du 8 février 2025**  
**Inscription du 2<sup>e</sup> parent**  
 Selon les besoins pour la semaine du 2<sup>e</sup> parent :  
 • Inscription au service de garde  
 • Inscription au service des dîneurs  
 • Demande de transport scolaire (acceptée seulement si l'enfant y a droit et s'il y a de la place disponible sur un parcours existant)

**Après l'inscription**

**Confirmation officielle** OU **Dépassement de la capacité d'accueil dans l'école**

- 1<sup>re</sup> vague - 30 juin 2025
- 2<sup>e</sup> vague - 19 août 2025
- Élèves hors CSSRS - 5<sup>e</sup> jour ouvrable avant la rentrée 2025-2026
- Possibilité de départ volontaire : droit au transport scolaire si cela permet d'éviter le transfert administratif d'un autre élève
- Possibilité de transfert administratif : droit au transport scolaire

Après plusieurs mois de réflexion et de consultation, de nouvelles **politique** et **procédure** d'organisation scolaire ont été adoptées afin d'améliorer les services aux élèves.

Pour y voir plus clair, consultez le [résumé de l'inscription scolaire](#), qui présente les principaux éléments à retenir pour l'inscription de votre enfant pour l'année scolaire 2025-2026, afin de répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les principaux **changements** à l'inscription?
- À quoi faut-il réfléchir **avant** l'inscription de votre enfant?
- Que doit-il être fait **durant** la période d'inscription officielle?
- Que se passe-t-il **après** l'inscription?

Le résumé inclut également une mise en situation pour mieux comprendre les changements adoptés à l'inscription scolaire 2025-2026, ainsi que d'autres informations à retenir pour favoriser votre compréhension.

Des formations sur ce sujet seront offertes aux secrétaires de nos établissements le 9 décembre 2024. Pour toute question relative à la prochaine période d'inscription scolaire, **nous vous demandons donc de les contacter uniquement après cette date**. Merci!

## ACTIVITÉS PARASCOLAIRES – SESSION HIVER 2025

Les quatre écoles secondaires du CSSRS proposent aux élèves de la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> année du primaire de commencer l'année 2025 en force grâce à des activités parascolaires captivantes!

Pour en savoir plus sur les activités de l'hiver 2025, ainsi que sur les dates limites pour l'inscription, consultez la page

<https://cssrs.gouv.qc.ca/activitesprimaire>



## GALA DES BRAVOS



La 24<sup>e</sup> édition du Gala des Bravos aura lieu le dimanche 2 février prochain, à 13 h 30, au centre culturel de l'Université de Sherbrooke. Animé par Eric Gauthier, cet événement familial soulignera les réussites de 93 élèves du CSSRS.

Sous le thème *Carpe Diem*, le Gala des Bravos promet, une fois de plus, d'être touchant, inspirant et spectaculaire. Les personnes intéressées peuvent se procurer des billets gratuitement au centre culturel, le jour de l'événement.

## CAPSULE PARENT BRANCHÉ, PRUDENT ET LÉGAL



### Balado : Si c'est gratuit, je suis le produit

Nos données, comme notre âge ou notre géolocalisation, peuvent permettre de personnaliser notre expérience en ligne, mais aussi de nous cibler pour nous faire parvenir des publicités. Simon Du Perron, avocat en cybersécurité, et Geneviève Lajeunesse de Lab2038 vous informent sur vos droits.

Pour écouter le balado de l'émission Empreinte numérique de Télé-Québec : [https://enclasse.telequebec.tv/balado/Si-](https://enclasse.telequebec.tv/balado/Si-cest-gratuit-je-suis-le-produit/22035)

[cest-gratuit-je-suis-le-produit/22035](https://enclasse.telequebec.tv/balado/Si-cest-gratuit-je-suis-le-produit/22035)

## RAPPEL : EN CAS DE TEMPÊTE – INFO-ALERTE

L'hiver est à nos portes, voici un rappel de la procédure d'Info-alerte.

**Mode veille** : Chaque jour, le CSSRS reçoit et analyse des prévisions météorologiques spécialisées et ciblées pour la région permettant d'évaluer les conditions à venir d'heure en heure. Cette analyse permet au CSSRS de passer en mode veille la journée précédant une tempête annoncée, si nécessaire.



**Avis d'ouverture ou de suspension des cours** : Afin de permettre à la Direction générale de prendre une décision éclairée et rapide concernant la suspension des cours et du transport scolaire, le CSSRS collecte les données dès 5 h le matin, en coordination avec plusieurs intervenants. La décision tient compte autant des élèves à transporter que des élèves qui doivent se rendre à l'école à pied.

👉 Pour tous les détails de cette procédure : <https://bit.ly/3AsGasH>

## OBJETS PERDUS

Nous accumulons plusieurs vêtements non identifiés dans le coin des objets perdus près du service de garde. Nous vous invitons à y jeter un coup d'œil. Les vêtements n'ayant aucun preneur d'ici le congé des Fêtes seront acheminés à un organisme dans le besoin.

## RETOUR EN JANVIER

Le service de garde sera ouvert le 6 janvier 2025 pour les élèves inscrits. Sinon, on retrouve vos enfants dès le 7 janvier 2025. Nous serons le jour 7.

Joyeux temps des Fêtes!

